

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 24 MARS 2023

D2023-13
Finances
Autorisation du mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 et retrait de la délibération du 9 décembre 2022

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	18	20
Vote POUR		20
Vote CONTRE		0
Abstention		0
Date de la Convocation		
17 mars 2023		

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT.

Présents : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Coralie SANGOY, Guy LONGEPIERRE, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Robert GUILLARD, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET Céline CARREIRO, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Nathalie DUMORD.

Absents Excusés : Françoise CURAILLAT, Alain HOUDINET (a donné pouvoir à Annick GUYON), Anthony MARASCO (a donné pouvoir à Guy LONGEPIERRE), Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY

Monsieur le Maire indique que la délibération du 9 décembre est erronée et qu'il convient par conséquent de la retirer et de la remplacer par la présente délibération.

Afin de permettre la continuité du fonctionnement de la commune avant le vote du budget 2023, et comme le prévoit l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour autoriser le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2022.

opération	crédits ouverts au BP 2022	RAR 2021	crédits à ouvrir avant le vote du PB
110- acquisition de matériel	108 300,00	22 751,00	27 075,00 €
111- environnement	80 000,00	13 068,00	20 000,00 €
112- éclairage public	165 000,00	99 800,00	41 250,00 €
115- véhicules	35 000,00	0,00	8 750,00 €
116- travaux de voirie	800 000,00	569 506,00	200 000,00 €
127- travaux de bâtiments scolaires	150 000,00	1 068,00	37 500,00 €
129- travaux cimetièrè	15 000,00	16 663,00	3 750,00 €
151- travaux d'embellissement	50 000,00		12 500,00 €
207- four à chaux	500,00		125,00 €
208- sports	30 000,00	32 614,00	7 500,00 €
210- restaurant scolaire	450 000,00	20 280,00	112 500,00 €
212- acquisition de terrains	175 000,00		43 750,00 €
213- révision du PLU	35 000,00		8 750,00 €
218- vidéo protection	100 000,00	5 744,00	25 000,00 €
220- sécurité	30 000,00	1 602,00	7 500,00 €
221- ateliers municipaux	5 000,00		1 250,00 €
222- plan d'eau	5 000,00		1 250,00 €
95- travaux de bâtiments	150 000,00	20 019,00	37 500,00 €
			595 950,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus.

La secrétaire de séance

Le Maire,
Roger THEVENOT

Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 30/03/2023.....

Acte affiché le 30/03/2023.

Acte contresigné le 30/03/2023

Le Maire, Roger THEVENOT